

Les ateliers de pratiques artistiques d'Athénor
- Dossier d'inscription -
Saison 2012/2013

(à nous retourner complet avant le 13 juillet)

Les enfants, jeunes, adolescents et adultes, avec lesquels nous travaillons dans les ateliers sont spectateurs, lecteurs et expérimentateurs d'un théâtre à la croisée des arts.
 Nous proposons à travers ces ateliers des esquisses d'histoires, des formes innovantes en prise avec la création d'aujourd'hui.

Un atelier de pratique artistique c'est :

- environ 30 séances d'atelier (selon les vacances, les jours fériés...) animées par un comédien professionnel
- trois spectacles à voir, à découvrir dans le cadre de notre programmation
- des rencontres avec des artistes invités pendant la saison

Nouvelle inscription

Renouvellement d'inscription

Prénom : _____

Nom : _____

Date de Naissance : _____

Classe à la rentrée 2012 : _____

Cocher au minimum deux ateliers dans l'ordre de vos préférences (si possible) :

N° d'atelier	Jour et heure	Année de naissance
<input type="checkbox"/> Atelier n°1 (3 à 4 ans)	Mercredi 11h15 à 12h	(2009 / fin 2008)
<input type="checkbox"/> Atelier n°2 (4 à 5 ans)	Mercredi 10h à 11h	(début 2008 / 2007)
<input type="checkbox"/> Atelier n°3 (5 à 6 ans)	Mercredi 11h à 12h	(2007/2006)
Atelier Théâtre/Arts plastiques n°4	Mardi 17h15 à 18h45	(2006/2005/2004)
<i>Dossier spécial Athénor/EMAP à retirer à l'accueil</i>		
<input type="checkbox"/> Atelier n°5 (7 à 9 ans)	Mercredi 14h15 à 15h30	(2005/2004/2003)
<input type="checkbox"/> Atelier n°6 (9 à 11 ans)	Vendredi 17h30 à 19h	(2003/2002/2001)
<input type="checkbox"/> Atelier n°7 (10 à 12 ans)	Mercredi 16h à 17h30	(2002/2001/2000)
<input type="checkbox"/> Atelier n°8 (12 à 13 ans)	Jeudi 18h à 19h30	(2000/1999)
<input type="checkbox"/> Atelier n°9 (13 à 15 ans)	Mercredi 17h30 à 19h	(1999/1998/1997)
<input type="checkbox"/> Atelier n°10 (14 à 16 ans)	Vendredi 18h30 à 20h30	(1998/1997/1996)
<input type="checkbox"/> Atelier n°11 (16 à 18 ans)	Lundi 18h à 20h	(1996/1995/1994)
<input type="checkbox"/> Atelier n°12	Lundi 20h30 à 23h	Adultes
<input type="checkbox"/> Atelier n°13 - Poésie sonore	1 Mercredi sur 2 19h30 à 22h	(à partir de 16 ans)

L'inscription à nos ateliers se fait dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets.
Aucune place n'est réservée d'une année sur l'autre.

Fiche de renseignement

RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs uniquement) Père Mère Tuteur

SITUATION MARITALE Célibataire Marié(e) Veuf(e)
Vie maritale Divorcé(e)

Nombre d'enfant à charge : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

Tél. professionnel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Profession : _____ Adresse-mail : _____

ADHERENT

NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse-mail : _____ Tél. professionnel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Etablissement scolaire fréquenté : _____ Classe (à la rentrée 2012) : _____

Avez-vous déjà eu une pratique théâtrale ? Oui Non

Si oui, dans quel cadre : _____

Avez-vous une autre pratique artistique ?

Arts-Plastique Danse Musique Autre(s) : _____

AUTRE MEMBRE DE LA FAMILLE INSCRIT :

Nom : _____ Prénom : _____ Atelier n° _____

DEMANDES DIVERSES

Fait à _____

Le ____ / ____ / 2012

Signature du représentant légal

Signature de l'adhérent

Déroulement des ateliers : informations pratiques

- Les ateliers sont hebdomadaires et se déroulent de fin septembre à juin sauf pendant les **vacances scolaires**.
- Ils sont animés par des comédiens professionnels et par des artistes invités par Athénor dans le cadre de résidence ou de diffusion de leurs spectacles.
- Les ateliers ont lieu à Athénor, entrée : 82 rue du Bois Savary. Il arrive qu'ils se déroulent dans les locaux de l'école Jean Jaurès ou au théâtre Icare, lorsque nous recevons des spectacles ou des artistes en création. L'accueil des groupes est maintenu à Athénor.
- Une paire de rythmique ou de tennis légère est indispensable et une tenue souple est conseillée.
- Le projet de certains ateliers, peut nécessiter l'achat d'un texte de théâtre.
- Pour le respect du travail du comédien, des autres membres de l'atelier et pour des raisons de sécurité, nous demandons à être prévenus des absences, n'hésitez pas à laisser un message.
- Nous demandons aux personnes qui viennent rechercher les enfants, d'être présentes à la fin de l'atelier. Le théâtre ne saurait être responsable en cas de problème.
- Le Théâtre Athénor ne saurait être rendu responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels, le vestiaire n'étant pas surveillé, veuillez à n'y laisser aucun objet de valeur.

Les formalités administratives

L'inscription à un atelier c'est : une adhésion à l'association, une participation annuelle aux frais des ateliers et l'inscription à 3 spectacles qui croiseront le projet de l'atelier.

- Un acompte de 50€ (30€ d'adhésion et 20€ d'acompte sur des places de spectacle), vous sera demandé à l'inscription en juin. Le reste de la participation aux frais des ateliers sera à régler en septembre (possibilité de paiement en deux ou trois fois) et se calcule en fonction des revenus de la famille, un tarif préférentiel est appliqué pour les familles ayant plusieurs inscrits.
- Les paiements doivent être déposés à l'accueil du théâtre ou envoyés par courrier. Ils ne devront en aucun cas être remis aux intervenants ou aux enfants, ceci pour éviter tout litige ou perte.
- Une demande d'autorisation de photographie est à remplir et à nous retourner.
- **Au moment de l'inscription, une place dans nos ateliers vous est d'ores et déjà réservée sur toute la saison. Pour cette raison : en cas de désistement vous devez nous prévenir par courrier avant le 7 septembre 2012 Le montant des frais d'adhésion soit 30€ vous sera remboursé, au delà de cette date nous garderons la totalité de l'acompte. L'acompte sur les places de spectacle (soit 20€) restera acquis sur la saison.**

A partir du démarrage de la saison, la totalité de la participation annuelle aux frais des ateliers est due.

- **Les démissions devront impérativement être signalées par courrier au secrétariat**

A Compléter et à signer par le responsable légal :

Nom : _____ Prénom : _____

Nom Prénom de l'adhérent : _____ Atelier : _____

A pris connaissance du règlement intérieur, le ____/____/2012

Signature du représentant légal :

Autorisation de photographie

(pour les adhérents mineurs)

Nous, soussignés

Et

Adresse

CP

Ville

Autorisons à photographier, lors de certaine séance d'atelier et d'évènement (spectacle, family day ...)

notre enfant mineur : Nom

Prénom

né le

à

et adresse

et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons

à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée illimitée.

Intégralement ou par extraits, et notamment :

- Presse
- Exposition
- Communication
- Projection publique

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Nous vous confirmons que l'utilisation de ces images seront à destinations exclusivement du projet d'Athénor.

En conséquence de quoi, nous nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de statuant en droit français.

Fait à _____ le _____ en deux exemplaires et de bonne foi.

Signature des représentants légaux de l'enfant

Votre inscription, ou celle de votre enfant à un atelier théâtre se décompose comme suit :

- une adhésion annuelle à l'association de 30€
- une participation annuelle aux frais des ateliers dont le montant varie selon vos revenus (voir tableau)
- un acompte de 20€ sur des places de spectacle de la saison 2012/2013

Calcul de la participation annuelle aux frais des ateliers :

Avis d'impôt sur le revenu 2012 (des deux parents) / 12 + Allocations familiales - (150€ x Nb de parts)

Pour ce calcul, nous avons besoin de l'avis d'impôt sur le revenu 2012 (sur les revenus de l'année 2011 des deux parents et de la notification des allocations familiales.

Revenus imposables	< 800€	800€ / 1600€	1600€ / 2050€	2050€ / 2500€	2500€ / 2950€	2950€ <
Atelier n° 1-2 et 3	105	135	150	175	200	220
Tarif réduit deux inscrits	95	120	135	150	170	200
Tarif réduit trois inscrits	80	95	120	130	145	180
Atelier n° 5-6-7-8 et 9	120	155	175	200	230	255
Tarif réduit deux inscrits	110	140	155	175	200	230
Tarif réduit trois inscrits	90	115	135	150	165	210
Atelier n° 10-11	135	165	195	205	240	270
Tarif réduit deux inscrits	125	150	180	190	215	250
Tarif réduit trois inscrits	110	125	140	155	170	215
Atelier n° 12	190	240	290	300	330	350
Tarif réduit deux inscrits	180	220	250	280	290	320
Tarif réduit trois inscrits	160	190	210	230	250	280
Atelier n° 13	100	130	160	165	170	180
Tarif réduit deux inscrits	95	120	140	150	160	165
Tarif réduit trois inscrits	90	105	115	125	140	150

A l'inscription, un acompte de 50 Euros vous sera demandé (30€ d'adhésion et 20€ d'acompte sur des places de spectacles)

Le tarif réduit s'applique lorsque plusieurs membres de la même famille sont inscrits aux ateliers ou lorsque la même personne est inscrite à plusieurs ateliers

La participation annuelle aux frais des ateliers est à régler au mois de septembre 2012. (Possibilité de paiement en deux ou trois fois)

N'hésitez pas à vous renseigner au CCAS pour le carnet culture découverte, le coupon "activité" prend en charge une partie de la cotisation, selon vos revenus.